

procedure de retablissement personel

Par vaycia, le 08/12/2011 à 09:06

suite a une cautionement de la proprietaire du magasin dont j'ai pris la gerance sous ses conseille j'ai emprunter 15000 francs a l'epoque 1988 apres un depot de bilan avant les 6mois d'exercices! j'aideclarer cette dettes! 8 ans pares un huissier me reclamait 25000 euros ???? proces perdue! appel perdue! ya deux ans j'ai deposer un dossier de surendettement car ma situation etait plutot compromise je passe le 12 decembre au tgi DE MONTPELLIER actuellement j'ai un contrat cdd d'un an!! sachant que les dettes de caution en peuvent etre effacer que va t'il m'arriver?, vais je passer le restant de mes jours avec 466 euros?, j'ai 60 ans dans deux mois! a quelle sauce vais je etre broyer?, et manger ,,??,pour 6 mois d'exploitation d'une affaire ou je me suis fait "pigeonnee" c'est le mot!! j'avais confiance en cette relation!bref merci de m'eclairer cordialement